

# Conditions Générales de Vente

## **Article 1 - Généralités**

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société Electronique Atlantique Communications, dont le siège social est fixé à l'adresse 7 rue Alfred Kastler – 44300 NANTES , tél. : 02 40 68 70 70 (SAS au capital 114 000 €, RCS Nantes B301941340, n° de TVA FR08301941340), à qui appartient le site internet "www.lampe-videoprojecteur.pro" et le Client défini ci-dessous comme étant l'utilisateur du site sus-nommé (ou de l'un de ses alias) et acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

Toutes autres conditions n'engagent la société Electronique Atlantique Communications qu'après confirmation écrite de sa part. Les informations figurant sur ce site peuvent être modifiées par la société Electronique Atlantique Communications sans préavis. Le seul fait de passer commande sur le site "www.lampe-videoprojecteur.pro" comporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Celles-ci étant modifiables à tout moment, le Client est invité à les lire et à les accepter à chaque nouvelle commande.

Dans le cadre des commandes passées par l'intermédiaire du site "www.lampe-videoprojecteur.pro", ces Conditions Générales de Vente l'emportent sur les propres conditions générales de vente de la société Electronique Atlantique Communications. Le fait que la société Electronique Atlantique Communications ne se prévale pas, à quelque moment que ce soit, de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

## **Article 2 - Produits**

Les caractéristiques essentielles des produits et services proposés à la vente sont présentées sur le site dans la rubrique "Catalogue".

## **Article 3 - Durée de validité des offres de vente**

Les produits sont proposés à la vente jusqu'à épuisement du stock. Pour les produits n'étant pas en stock dans nos entrepôts, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs. En cas de commande d'un produit indisponible, le Client sera informé par courrier ou par courriel dans les meilleurs délais.

## **Article 4 - Prix des produits**

Les prix figurant sur le site "www.lampe-videoprojecteur.pro" sont exprimés en Euros et s'entendent hors frais de port. Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

A ce prix, il convient d'ajouter les frais de transport calculés en fonction de la nature des articles commandés et du transporteur sélectionné par le Client. Les frais de ports sont précisés à l'écran à la fin de la sélection des différents produits par le Client, et sont rappelés dans le résumé de la commande qui précède la validation.

Le prix est payable comptant le jour de la commande. Les prix pratiqués sont ceux appliqués au moment de la commande dans la limite des stocks disponibles et sous réserve d'erreur typographique ou de modification du taux de TVA française. Tout changement de ce taux serait alors répercuté immédiatement sur les prix de vente.

Hors Union Européenne ou dans les DOM-TOM, et selon la législation en vigueur dans la zone de livraison, des frais de douanes et droits et taxes pourront être réclamés par celles-ci au Client.

## **Article 5 - Commandes**

Si le Client souhaite passer commande, il devra au préalable s'identifier. A cet effet, il remplira, selon les indications qui lui sont fournies en ligne, un formulaire mis à sa disposition où il fera figurer les informations nécessaires à son identification. Un complément d'information pourra lui être éventuellement demandé pour assurer la qualité et la sécurité de la livraison. Toutes les informations sont présentées au Client en langue française.

Le Client ayant choisi les produits présentés, validera définitivement sa commande en cliquant sur le bouton "Valider la commande" pour manifester son engagement et son acceptation des Conditions Générales de Vente. Dès cet instant, la commande est enregistrée, et un numéro de commande est communiqué au Client ainsi qu'une confirmation à l'écran et/ou par courrier électronique. Les données enregistrées par la société Electronique Atlantique Communications constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande.

Aucune annulation unilatérale de commande d'un professionnel ne sera acceptée sans l'accord de la société Electronique Atlantique Communications. Si malgré tout, l'acheteur annule sa commande, la prise en compte de l'annulation donnera lieu à une indemnité fixée à 10% du montant T.T.C. de la commande et à l'acquisition des acomptes versés.

La facturation comprend le détail du prix de chaque produit HT avec, le cas échéant, le montant de la TVA calculée sur le total HT et incluse dans le total TTC.

#### **Article 6 - Retard de paiement**

Si le Client est un professionnel : en application de l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'acceptation de votre colis entraîne automatiquement, en cas de retard de paiement, l'application en sus d'une pénalité de retard de la facturation des frais administratifs occasionnés par le recouvrement tardif de la facture.

Si le Client est un particulier : tout règlement après la date de paiement prévue lors de la transaction peut donner lieu à la facturation de pénalités de retard sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le taux de ces pénalités est égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'acceptation de votre colis entraîne automatiquement, en cas de retard de paiement, l'application en sus d'une pénalité de retard de la facturation des frais administratifs occasionnés par le recouvrement tardif de la facture.

Quels que soient la nature et le statut de nos clients, en cas de retard de paiement, la facturation des pénalités de retard et des frais administratifs occasionnés n'excluent pas la possibilité pour la société Electronique Atlantique Communications de demander des dommages et intérêts complémentaires. Enfin l'acheteur quel qu'il soit ne peut jamais au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou partie des sommes dues par lui ni opérer une compensation. En cas de recours par la voie contentieuse, la société Electronique Atlantique Communications sera en droit de réclamer le remboursement à l'acheteur des frais liés à la poursuite.

#### **Article 7 - Mode de livraison**

La livraison se fait à l'adresse spécifiée par le Client lors du passage de sa commande. Elle sera effectuée par La Poste ou par un transporteur. Elle ne pourra intervenir qu'une fois la commande validée par le Client et le paiement effectué dans son intégralité. Les centres de paiement bancaire éventuellement concernés auront donc donné au préalable leur accord de paiement. En cas de refus des dits centres, la commande sera automatiquement annulée.

Par ailleurs, la société Electronique Atlantique Communications se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige en cours existerait.

#### **Article 8 - Délais d'expédition**

Si l'article commandé est disponible en stock, le délai d'expédition est d'environ 2 jours ouvrés pour toute commande passée avant 12h00, et 3 jours après. En cas de rupture de stock, le délai de

réapprovisionnement est variable. Les délais d'expédition ne débuteront qu'à partir de la date de paiement de la commande.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (catastrophe naturelle, épidémie, grèves, lock-out, etc.) retardant ou interdisant la livraison des marchandises, la société Electronique Atlantique Communications est déchargée de toute responsabilité. Dans tous les cas, l'expédition dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers la société Electronique Atlantique Communications.

Toute annulation de commande, quel qu'en soit le motif, et acceptée par la société Electronique Atlantique Communications donnera droit au seul remboursement des sommes versées. Aucun dédommagement relatif à cette annulation ne pourra être demandée.

Le Client devra vérifier lors de la livraison le bon état des colis et leur contenu, en cas de dégât ou de produit manquant, précisera ses réserves détaillées sur le bon de livraison et les confirmera, dans les trois jours de la livraison, par téléphone, courrier ou courriel auprès de la société Electronique Atlantique Communications et par courrier recommandé AR adressé au transporteur lui-même.

### **Article 9 - Réclamation**

En signant le bordereau de livraison, le Client accepte les produits livrés en l'état et dès lors aucune réclamation relative à des dommages subits durant le transport ne sera acceptée. Il est de la responsabilité du Client d'effectuer toutes vérifications et de faire toutes réserves détaillées à l'arrivée du matériel et d'exercer, le cas échéant, tous recours contre le transporteur.

A la réception des marchandises, le Client doit immédiatement vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. Toutes réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à la commande confirmée par la société Electronique Atlantique Communications, doivent être formulées par écrit dans un délai de quatre jours à réception des marchandises à défaut de quoi le droit à la réclamation cessera d'être acquis.

"www.lampe-videoprojecteur.pro" ne peut en aucun cas être tenu de dédommager ou d'annuler une commande suite à l'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour une raison d'incompatibilité avec le matériel déjà possédé par le Client, de mauvais entretien des zones de ventilation du dit matériel, ou de non respect des procédures préconisées par le fabricant (notamment mise en fonctionnement et mise à l'arrêt).

### **Article 10 - Facturation**

Une facture détaillée sera adressée au Client dans son colis. L'indication du montant de la T.V.A. donne la possibilité aux collectivités, sociétés et professions libérales de la récupérer.

### **Article 11 - Mode de règlement**

La société Electronique Atlantique Communications se réserve le droit de demander un chèque de banque, un virement, un justificatif d'identité et/ou un justificatif de domicile au Client dans le cadre de la validation et le traitement de sa commande, pour assurer la qualité et la sécurité de la livraison de son colis.

#### **• Par carte bancaire: (Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard acceptées en France) :**

La validation de la commande par carte bancaire vaut mandat de payer le prix toutes taxes comprises de la commande.

Grâce au protocole sécurisé employé, le client pourra transmettre en toute sécurité le type de carte (Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard), le numéro de la carte bancaire, la date de validité, le nom du porteur de la carte (nom figurant tel quel sur la carte bancaire) ainsi que le cryptogramme présent au dos de la carte

- **Par chèque :**

Le Client envoie un chèque, à l'ordre de Electronique Atlantique Communications SAS, en règlement du montant TTC de la commande (frais de port compris) au dos duquel est noté le numéro de la commande ainsi qu'un justificatif d'identité et/ou un justificatif de domicile (conformément à la réglementation en vigueur - article 131-15 du code monétaire et financier) et le détail de la commande à :

"www.lampe-videoprojecteur.pro" - Electronique Atlantique Communications SAS  
7 rue Alfred Kastler  
BP 10721  
44307 NANTES CEDEX 3

Si le règlement n'est pas parvenu sous dix jours, la commande sera annulée.

- **Par virement bancaire :**

Il vous suffit de choisir ce mode de paiement sur le formulaire de paiement lors de la validation de votre commande. Les informations bancaires pour procéder au virement seront communiquées dans le mail de confirmation de votre commande.

### **Article 12 - Garantie et service après-vente**

Toutes les lampes proposées par "www.lampe-videoprojecteur.pro" sont garanties par leur fabricant. La durée et les conditions de cette garantie peuvent varier en fonction du fabricant du produit. Il est de la responsabilité du client de bien s'informer sur le site "www.lampe-videoprojecteur.pro" de la nature de ces garanties.

### **Article 13 - Droit de rétractation**

A compter de la date de livraison de votre commande, si vous êtes un particulier, vous disposez d'un délai de 7 jours francs pour faire valoir votre droit de rétractation en nous retournant votre commande dans ce délai (C. consom. art. L 121-20), et être intégralement remboursé (y compris des frais de port ou frais de logistique en emport sur place, hors frais de dossier du paiement en trois fois par carte bancaire) - les frais de renvoi par transporteur des marchandises à notre siège social de Nantes restant à votre charge. Pour tout retour de marchandise dans le délai de rétractation, le client pourra préalablement obtenir un numéro de retour auprès de la société Electronique Atlantique Communications en prenant contact avec notre Service Après Vente.

Conformément à l'ordonnance n°2001-741 du 23 août 2001, ce délai de rétractation n'est pas applicable dès lors que l'emballage est descellé, ou abîmé (inscriptions, déchirures, etc ...)

### **Article 14 - Réserve de propriété et responsabilité**

La société Electronique Atlantique Communications conserve la propriété des marchandises jusqu'à leur paiement intégral de la part du Client. Le transfert de propriété des produits au Client s'effectue au moment du paiement intégral du prix. Toutefois, durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destruction sont à la charge du Client.

L'inexécution par le Client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à la société Electronique Atlantique Communications le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls du Client. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son Entreprise, à participer activement à

l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont la société Electronique Atlantique Communications revendique la propriété. A défaut, la société Electronique Atlantique Communications a la faculté de faire constater l'inventaire par Huissier aux frais du Client. Le Client s'interdit de revendre, de transformer ou d'incorporer les marchandises livrées à compter de la date de jugement prononçant le redressement judiciaire ou la liquidation des biens de son Entreprise. La société Electronique Atlantique Communications pourra interdire au Client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures de la société Electronique Atlantique Communications, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de la société Electronique Atlantique Communications en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dédommagement.

#### **Article 15 - Confidentialité des données**

Les données nominatives fournies par le Client ne sont pas diffusées à des tiers, à l'exception de la société Merc@Net pour la sécurisation et l'assurance des paiements.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de contacter la société Electronique Atlantique Communications.

Pour satisfaire aux obligations fiscales et légales, une copie papier et informatique de chaque facture sera conservée par la société Electronique Atlantique Communications.

Les informations en rapport avec votre commande font l'objet d'un traitement automatisé de données dont le responsable est Merc@Net. Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

Merc@Net. et le marchand chez qui vous effectuez votre achat sont les destinataires des données en rapport avec votre commande. La non-transmission des données en rapport avec votre commande empêche la réalisation et l'analyse de votre transaction.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec votre commande associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par Merc@Net. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de vos données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de votre identité, à Merc@Net.

#### **Article 16 - Attribution de juridiction**

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française. Le cas échéant, il appartient aux clients étrangers de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'ils envisagent de commander. La société Electronique Atlantique Communications ne saurait être engagée en cas de non-respect de la réglementation d'un pays étranger.

Pour les clients professionnels, tous les différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumises à la juridiction du Tribunal de Commerce de Nantes, France dans le ressort duquel se trouve le siège de la société Electronique Atlantique Communications.

**Copyright 2010 Electronique Atlantique Communications ©**